

Déclaration préalable

21 janvier 2020

- ♦ Le « manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique » signé par Stéphane RICHARD le 3 octobre dernier, passé complètement inaperçu sur l'intranet et sur le site Handicapaction, reprend des éléments de l'accord 2017-2019.
- ♦ Un engagement fort ressort concernant l'accueil d'élèves et d'étudiants, par la voie de l'apprentissage, de l'alternance et de stage. Pourtant, sur le dernier accord, concernant la question recrutement, le compte n'y est pas.
L'accord prévoyait 60 contrats de professionnalisation. La CFE-CGC est satisfaite de voir que l'entreprise s'investisse sur les pas de la Fondation Orange en mettant en place le parcours HUGO comme elle l'avait suggérée en 2017, cependant, comment se satisfaire de moins de 3 recrues et de l'invisibilité de l'objectif sur le document fourni par la Direction ?
Le même constat se fait pour les CDI et les stagiaires. Certes, grâce aux derniers décrets, la pyramide des âges est favorable à un taux supérieur au seuil légal... Impossible de se satisfaire de résultats contraires à la politique des ressources humaines volontariste à laquelle s'est engagée notre PDG.
- ♦ Laisser une place aux personnes en situation de handicap dans la vie économique et professionnelle, c'est aussi les maintenir dans l'emploi. Difficile de ne pas s'émouvoir du suicide d'une personne en situation de handicap envoyée aux prud'hommes par l'entreprise qui souhaitait dénoncer son aptitude, de l'absence d'activité d'une autre pendant huit ans nécessitant l'intervention du Défenseur des Droits ou encore de cet apprenti porteur d'autisme écarté de l'entreprise sans qu'aucune solution ne soit envisagée, sa situation n'ayant pas été remontée à la personne en charge du handicap. Combien de personnes sont dans des situations semblables ?
Lors des déménagements de site, nous déplorons qu'en amont, le correspondant handicap ne soit pas toujours associé notamment sur les postes en « flex ».
La CFE-CGC maintient le souhait de la mise en place d'un processus en vue de systématiser une étude en amont de toutes les situations.
- ♦ Autre volonté de Stéphane RICHARD à travers le manifeste, les sensibilisations et les formations. Belle farce quand pendant la semaine de l'Hangagement, un push mail nous dirigeait vers e-learning....sans qu'aucune formation n'y soit proposée.
- ♦ Nous évoquions en 2017 la question du handicap psychique pris en compte dans l'accord EDF et depuis, à La Poste. Il est important de prévoir des relais quand ce handicap est la première cause de handicap selon l'INSEE en 2020. Il faut que l'histoire sombre de l'entreprise, qui a ressurgi récemment avec le verdict, serve à prendre en compte toutes les souffrances.
- ♦ Si nous devons résumer en deux mots nos attentes de ce nouvel accord d'Orange, nous emploierions les suivants : croissance des recrutements et responsabilité.

Vos correspondants

Elisabeth DENYS - 06 78 06 09 51

Charles DUKE - 06 37 36 72 56

Magali BERQUIER - 06 30 85 41 65

Marie-Hélène AGIS - 06 82 32 67 41

Retrouvez ce document sur :

<https://www.cfecac-orange.org/handicap/>

